

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE REMPLACEMENT ET RECALAGE DE POTEAUX ORANGE
SUR TOUTE LA COMMUNE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise CIRCET, en date du 03.10.2022, afin de réaliser les travaux de remplacement et recalage de poteaux orange ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route de la Mésalière, effectués par l'entreprise CIRCET, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 10/10/2022 au 11/01/2023 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur toute la Commune, pour permettre la réalisation des travaux de remplacement et recalage de poteaux orange ;

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Basculement de circulation sur chaussée opposée**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Empiètement sur chaussée**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise CIRCET.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise CIRCET.

Fait à Chênex, 04/10/2022.

P/O Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Léon DUVAL



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Travaux de remplacement et recalage de poteaux Orange , à l'aide d'un camion avec bras de grue et d'un utilitaire nacelle,
travaux ponctuel, mise en place de panneaux, d'alternats si nécessaire

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : ICHEM Prénom : YOUCEF
Dénomination : 3PC Représenté par :
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : AVENUE DE LION
Code postal 13090 Localité : AIX EN PROVENCE Pays : FRANCE
Téléphone 0758752735 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : btp3pc@yahoo.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 03 10 20 22 Fait à : CLERMONT-FERRAND
Nom : POURCHET Prénom : JULIEN Qualité : Conducteur de travaux